



## COMMUNICATION AUX MEDIAS

### CHAMBRE AD HOC DU TAS JEUX OLYMPIQUES DE RIO 2016

#### LES PREMIERES AFFAIRES SONT ARRIVEES AU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) A RIO

*Rio de Janeiro, 30 juillet 2016* – La Chambre ad hoc du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) aux Jeux Olympiques de Rio 2016 a enregistré ses premières procédures. Les nageurs russes Vladimir Morozov et Nikita Lobintsev ont chacun déposé une demande d'arbitrage contre le Comité International Olympique (CIO) et la Fédération Internationale de natation (FINA).

Les deux nageurs demandent au TAS de déclarer la décision de la Commission Exécutive du CIO du 24 juillet 2016 (paragraphe 2) invalide et inapplicable. Ce paragraphe établit les nouveaux critères d'admission pour les athlètes russes aux Jeux Olympiques de Rio. Les nageurs demandent également que la décision du Bureau de la FINA du 25 juillet 2016, les déclarant tous deux inéligibles pour les Jeux Olympiques de Rio, soit annulée. En outre, ils demandent que le CIO valide leurs inscriptions soumises par le Comité Olympique Russe (ROC) pour concourir aux Jeux Olympiques de Rio.

Une Formation d'arbitres de la Chambre ad hoc du TAS sera constituée prochainement et déterminera les prochaines étapes de ces deux procédures.

Les décisions finales seront annoncées dans un prochain communiqué de presse.